Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 035-213501364-20261021-D2026_84-DE

D-2026-84

Département d'Ille-et-Vilaine
Ville de JANZÉ

DECISION DU MAIRE

OBJET : Rénovation et mise en accessibilité de la Mairie / Lot n°5 « Menuiseries intérieures – Boiseries - Parquet » / Avenant n°4

Le Maire de la Commune de JANZÉ,

VU la délibération du conseil municipal n°DL2026-007 du 28 janvier 2026 qui stipule que le Maire peut, par délégation, signer les avenants relatifs au lot n°5 « Menuiseries intérieures – Boiseries – Parquet » de l'opération de rénovation et de mise en accessibilité de la Mairie dans la limite de 50% du montant du contrat initial.

VU la nécessité de réaliser des travaux supplémentaires concernant des boiseries et des sols, ainsi que les devis de plus-value de l'entreprise titulaire du lot n°5, AMH, concernant ces prestations.

DÉCIDE

ARTICLE 1

Dans le cadre du lot n°5 « Menuiseries intérieures – Boiseries – Parquet » de l'opération de rénovation et de mise en accessibilité de la Mairie, le montant du marché est modifié comme suit :
Montant initial du marché : 142 561,74 € HT, soit 171 074,09 € TTC
Avenant n°1 : 5 540,64 € HT, soit 6 648,77 € TTC
Avenant n°2 : 44 129,33 € HT, soit 52 955,20 € TTC
Avenant n°3 : 10 874,04 € HT, soit 13 048,85 € TTC
Avenant n°4 : 7 196,88 € HT, soit 8 636,26 € TTC
Nouveau montant du marché : 210 302,63 € HT, soit 252 363,16 € TTC

ARTICLE 2
Les services municipaux,
Le Comptable Public,
Sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée selon les formes requises pour les délibérations du Conseil Municipal.

Fait à Janzé, le 21 octobre 2026

Le Maire,

J. Houillot

MAIRIE DE JANZÉ 35150